



# Corcovado

Solidarité Internationale  
Librairie d'occasion

## **CODE D'ÉTHIQUE**

Approuvée par le conseil d'administration et l'équipe de coordination

Date : 19 septembre 2021

Révision et mise à jour en 2025

## Table des matières

<b>1. Préambule</b> .....	3
<b>2. Mission du CSI Corcovado</b> .....	3
<b>3. Valeurs</b> .....	3
<b>4. Principes généraux</b> .....	4
<b>5. Principes en coopération internationale</b> .....	4
<b>6. Principes de partenariat</b> .....	4
<b>7. Champs d'application</b> .....	5
<b>8. Règles et code de conduite</b> .....	5
<b>a. Agir avec intégrité</b> .....	5
<b>b. Agir avec rigueur</b> .....	6
<b>c. Agir avec loyauté</b> .....	6
<b>d. Respecter la loi et les coutumes locales</b> .....	7
<b>e. Éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts</b> .....	7
<b>f. Respecter les droits et la dignité des personnes</b> .....	8
<b>g. Lutter contre la violence sous toutes ses formes</b> .....	9
<b>h. Encadrer les relations intimes à l'international</b> .....	9
<b>i. Faire preuve d'humilité</b> .....	10
<b>j. Agir en tenant compte de la viabilité des actions</b> .....	10
<b>9. Application du Code</b> .....	11
<b>Engagement de l'organisation à préconiser une approche préventive</b> .....	11
<b>Sanctions</b> .....	12
<b>Responsabilité de chacun-e quant à l'application du Code</b> .....	12
<b>Responsabilité quant à l'interprétation du Code</b> .....	12
<b>Confidentialité</b> .....	12
<b>10. Procédure en cas de plainte, dénonciation ou si vous avez des questions</b> .....	12
<b>11. Déclaration</b> .....	14
<b>12. Processus d'actualisation</b> .....	14
<b>Annexe 1 - Mandat des personnes désignées par l'organisation</b> .....	14

## 1. Préambule

Ce code d'éthique se base sur les valeurs et la mission de l'organisation et a pour objectif d'orienter les actions de toutes les personnes impliquées au sein du Centre de solidarité internationale Le CSI Corcovado. Il s'agit d'un outil permettant à l'organisation d'établir les balises à respecter afin d'assurer le bien-être des personnes impliquées ainsi qu'une rigueur et un professionnalisme propres au CSI Corcovado.

Ce code d'éthique est fortement inspiré de ceux du Carrefour de solidarité international de Sherbrooke et du Centre d'étude et de coopération international (CECI). Merci à ces deux organismes pour leur soutien.

Il est également en cohérence avec les chartes et les politiques de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale <https://aqoci.qc.ca/a-propos-aqoci/#publications>

## 2. Mission du CSI Corcovado

Le **Centre de solidarité internationale Corcovado** a pour mission de soutenir les populations vulnérables du Sud dans l'amélioration de leurs conditions de vie en réalisant, en partenariat avec elles, des projets de coopération internationale durables et en sensibilisant la population de l'Abitibi-Témiscamingue à la solidarité internationale et à la consommation responsable.

## 3. Valeurs

**Solidarité** : représente le cœur de la mission du CSI Corcovado. Il s'agit de supporter, d'appuyer, de respecter nos partenaires ainsi que de s'engager à sensibiliser les gens d'ici afin de les informer et de les inciter à poser eux aussi des gestes solidaires (dons, membres, participation à nos activités, bénévolat, etc.). La solidarité représente le lien d'interdépendance qui unit le CSI Corcovado à ses partenaires et à ses bénévoles/membres. La solidarité représente aussi les intérêts que nous partageons. Il y a reconnaissance des richesses culturelles et sociales et des expertises réciproques.

**Engagement** : représente l'engagement des gens d'ici pour améliorer le sort des plus démunis dans le monde (financement, bénévolat, sensibilisation, participation à un voyage solidaire, etc.), représente aussi l'engagement des communautés soutenues dans l'élaboration des projets selon leurs propres besoins, leurs priorités.

**Justice** : représente notre volonté que les plus démunis vivent dans des conditions justes, qui respectent les droits humains fondamentaux et leur permettent de développer leurs potentiels et leurs projets. Par exemple : accès à l'éducation et à des soins de santé, accès à des technologies pour faciliter certaines tâches, accès à un toit, à de la nourriture, etc. Inclut aussi notre préoccupation pour l'égalité femmes-hommes dans les projets que nous appuyons et dans nos actions ici.

**Pérennité** : représente la durabilité des projets dans le temps et dans le respect de l'environnement, au-delà de la période soutenue par le CSI Corcovado. Il s'agit aussi de la prise en charge par les communautés de la continuité des projets.

## 4. Principes généraux

Individuellement et collectivement, nous, personnes mobilisées par le CSI Corcovado, nous engageons à:

- Accomplir nos fonctions avec honnêteté, intégrité et rigueur professionnelle;
- Respecter la loi, les politiques internes de l'organisation, les coutumes locales ainsi que nos engagements;
- Créer un milieu de travail fondé sur la confiance et le respect mutuel favorisant la communication ouverte et la recherche de l'égalité entre les personnes et les groupes;
- Éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts;
- Faire preuve de loyauté envers l'organisation et ses partenaires.

## 5. Principes en coopération internationale

Selon le CSI Corcovado, la coopération internationale devrait contribuer à l'exercice complet des libertés fondamentales et des droits de la personne, tant ici qu'à l'étranger. À cette fin, nous croyons que la coopération internationale devrait:

- Se baser sur les besoins fondamentaux des personnes et des communautés;
- S'attaquer aux causes sous-jacentes des inégalités mondiales et pas seulement à leurs symptômes;
- Favoriser la justice sociale par le partage équitable du pouvoir, de la richesse et de l'accès aux ressources;
- Favoriser l'organisation et la participation à la vie citoyenne des personnes, groupes et populations vulnérables, opprimées et marginalisées;
- Prendre en compte les intérêts, les points de vue et l'expérience des femmes et leur assurer le plein exercice de leurs droits;
- Respecter les peuples autochtones et leurs droits à l'autodétermination et à la souveraineté sur leurs propres territoires;
- Respecter l'intégrité culturelle et spirituelle de tous les peuples;
- Être viable sur les plans écologique, social et économique et assurer le bien-être des générations à venir.

## 6. Principes de partenariat

Pour les besoins de cette section, le terme « partenariat » fait référence aux relations du CSI Corcovado (et les personnes mobilisées par l'organisme) avec les organisations/groupes de la société civile, tant au Canada qu'à l'étranger. S'appuyant sur les principes de coopération internationale cités ci-dessus, le CSI Corcovado et les personnes mobilisées par l'organisme s'engagent à suivre les principes suivants quant aux partenariats :

- Un partenariat devrait être un processus de collaboration à long terme qui favorise l'exercice des droits fondamentaux des personnes et la justice sociale selon les priorités de développement des parties;
- Un partenariat devrait se baser sur une vision de solidarité, une reconnaissance de la complémentarité des partenaires, un respect mutuel des valeurs, des pratiques de chacun ainsi que des objectifs sociaux partagés qui dépassent la simple mise en œuvre de programmes et de projets;
- Un partenariat devrait être inclusif, respecter et favoriser la diversité;
- Les partenaires devraient faire preuve de transparence, de confiance et se rendre mutuellement des comptes en respectant l'autonomie et les contraintes de chaque partie;
- Un partenariat devrait favoriser le partage des connaissances et des compétences entre les parties pour enrichir les pratiques de chacun.

## 7. Champs d'application

Les principes auxquels nous adhérons sont énoncés dans ce code, en accord avec nos valeurs. En tant que membre de l'équipe de travail, du conseil d'administration, bénévole, stagiaire, et coopérant.e, nous convenons de respecter les éléments du code d'éthique. Ces règles permettent d'orienter le CSI Corcovado dans l'utilisation des ressources humaines, financières et techniques mises à sa disposition.

## 8. Règles et code de conduite

### a. Agir avec intégrité

Nous nous abstenons de conclure toute entente ou de poser tout geste contraire aux lois, aux encadrements et règles de saine administration et de bonne conduite, ainsi que de transiger ou de conclure des ententes avec des tiers qui soient de nature illicite ou contraire à l'éthique.

#### **CODE DE CONDUITE :**

- Je fais preuve de transparence dans les relations et les transactions avec les partenaires, bailleurs de fonds et collaborateur-trices de l'organisation, tout en protégeant les informations confidentielles.
- Je gère avec une extrême discrétion toute information confidentielle, notamment pour tous les renseignements personnels, et je prends les moyens nécessaires pour assurer qu'ils soient conservés dans un endroit sécuritaire.
- Je protège les données confidentielles qui appartiennent à l'organisation.
- Je maintiens le lien de confiance entre les partenaires et l'organisation en ne dévoilant pas de renseignements les concernant sans leur autorisation expresse, sauf si la loi l'oblige.
- Je m'abstiens de participer à un paiement, une négociation ou une dépense non autorisée.

- Je m’abstiens de profiter de l’accessibilité aux informations confidentielles et privilégiées dans le but d’obtenir ou de négocier un avantage personnel.
- Je respecte les biens et les ressources du CSI Corcovado et je ne les utilise pas à des fins personnelles.
- Je m’abstiens de copier un logiciel fourni par l’organisation et je n’utilise pas de logiciels personnels avec l’équipement du CSI Corcovado.

#### **b. Agir avec rigueur**

Pour être en mesure de remplir adéquatement la mission du CSI Corcovado et de produire des résultats de qualité, les personnes mobilisées par le CSI Corcovado accomplissent consciencieusement leurs fonctions, fournissent des informations exactes et maintiennent tous dossiers ou registres correctement et avec professionnalisme.

#### **CODE DE CONDUITE**

- Je fais preuve d’intégrité et d’honnêteté en agissant de bonne foi et de manière sincère;
- Je maintiens un esprit critique face à mon travail et celui des autres en visant l’amélioration continue;
- J’accomplis mes fonctions de manière rigoureuse et avec diligence, ce qui signifie notamment de faire preuve de précision et de soin dans mon travail et de tenir les dossiers à jour, en ordre, en y consignnant des informations exactes et sans complaisance envers qui que ce soit;
- Je respecte la confidentialité des personnes et des informations transmises dans le cadre de mes fonctions;
- Je ne travaille pas avec les facultés affaiblies par la consommation d’alcool ou de drogue, autant au Canada qu’à l’étranger;
- **Lors d’un séjour à l’étranger**, j’évite toute surconsommation d’alcool;
- **Lors d’un séjour à l’étranger**, j’évite toute consommation de drogue.

#### **c. Agir avec loyauté**

Le CSI Corcovado reconnaît que les membres de l’organisation peuvent participer activement à titre personnel aux activités de leur communauté et sur les médias sociaux. Ces derniers évitent de prendre des positions qui pourraient mettre l’organisation dans l’embarras, ou de laisser croire que le CSI Corcovado endosse leur opinion ou autorise l’information qu’ils véhiculent.

#### **CODE DE CONDUITE :**

- Tout membre de l’organisation qui utilise l’internet et les médias sociaux ne peut commenter, publier ou transmettre des renseignements personnels et des renseignements confidentiels au sujet du CSI Corcovado sans son autorisation.
- Chaque membre s’engage à respecter les politiques de l’organisation quant à l’utilisation du système informatique, du courrier électronique et de l’internet.
- Aucun membre de l’organisation ne peut ni ne doit exprimer d’opinion politique au nom du CSI Corcovado, à moins d’une demande spécifique de la coordination ou du conseil d’administration.

- Aucun membre de l'organisation ne peut plus utiliser les biens, services, équipements ou installations de l'organisation pour des activités à caractère politique ou pour des fins personnelles, à moins d'une autorisation expresse à cet effet.

Faire preuve de loyauté, c'est notamment :

- Respecter ses conditions d'emploi, si l'on est un ou une employé-e.
- Exercer ses fonctions en toute bonne foi et dans le meilleur intérêt de l'organisation.
- Faire preuve de conscience professionnelle.
- Contribuer à l'image de marque du CSI Corcovado.
- S'abstenir de s'engager dans des activités susceptibles de discréditer le CSI Corcovado et/ou pouvant mettre en péril le lien de confiance avec l'organisation.
- Respecter et protéger la propriété intellectuelle du CSI Corcovado.

#### d. Respecter la loi et les coutumes locales

Le CSI Corcovado et les personnes mobilisées par celui-ci respectent les lois et règlements en vigueur au Canada, dans les pays d'intervention, en plus des politiques et règlements internes de l'organisation.

#### CODE DE CONDUITE

- **Dans le cadre de mes fonctions**, je ne contreviens à aucune loi et j'agis dans le respect des contrats conclus avec le CSI Corcovado;
- Je ne tolère en aucun temps l'illégalité telle que la fraude, l'acceptation de pots-de-vin, le vol de temps ainsi que le vol ou le mauvais usage de biens;
- **Lors d'un séjour à l'étranger et au Canada**, je respecte les coutumes locales et m'abstiens de jugements ou d'actions pouvant nuire à la relation mise en place entre le CSI Corcovado, le partenaire et les communautés;
- **Lors d'un séjour à l'étranger**, j'évite le positionnement politique et la participation à des événements partisans afin de rester neutre;
- **Dans mes communications**, incluant lors de l'utilisation d'Internet et des médias sociaux, que ce soit à titre personnel ou lorsque je le fais au nom du CSI Corcovado, je n'é mets aucun commentaire à caractère injurieux, diffamatoire, raciste ou sexiste, ni ne transmets du matériel haineux, pornographique ou harcelant ni du matériel dont le CSI Corcovado ne détient pas de droits d'auteur.

#### e. Éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts

Les personnes mobilisées par le CSI Corcovado évitent de placer l'organisation en situation de conflit d'intérêts ou même d'apparence de conflit d'intérêts. Elles doivent mettre tout en œuvre pour résoudre ceux qui pourraient exister et en dévoiler les possibilités avant qu'un tel conflit ne survienne.

## CODE DE CONDUITE

- Je dévoile toute situation où je pourrais favoriser mes propres intérêts ou ceux de mes proches au détriment de ceux de l'organisation ou des bénéficiaires de nos services, de même que toute situation de conflits d'intérêts dont j'ai connaissance;
- Je dévoile toute situation qui pourrait laisser croire qu'il y a conflit d'intérêts puisque l'apparence de conflit d'intérêts peut être aussi dommageable qu'un conflit réel;
- J'informe le CSI Corcovado et je refuse de participer au processus d'attribution lorsque moi, ou un proche parent, négocie un contrat de service avec le CSI Corcovado ou possède des intérêts dans une entreprise qui négocie des biens ou des services avec l'organisation;
- **En tant que membre du conseil d'administration ou personne employée de l'organisation,** je dois divulguer ma participation au conseil d'administration d'une autre organisation de coopération internationale;
- **En tant que personne employée de l'organisation,** je m'assure que toutes les transactions sous ma responsabilité respectent le souci de transparence de l'organisation;
- Je considère tout bien, faveur, service, avantage ou cadeau qui m'est donné personnellement ou que je donne comme une source potentielle de conflit d'intérêts. Pour être accepté (ou offert), il doit être modeste et conforme aux usages de façon à être perçu comme une marque d'appréciation, d'hospitalité ou de politesse, et non comme visant à influencer une décision. Les cadeaux impersonnels reçus durant l'année peuvent être remis au CSI Corcovado pour être redistribués aux employé.es et/ou aux bénévoles lors de tirages au sort;
- Je m'assure de ne pas créer d'attentes face aux demandes d'aide ou de financement pouvant survenir avant, pendant ou après l'expérience à l'étranger.

### f. Respecter les droits et la dignité des personnes

Toutes les personnes mobilisées par le CSI Corcovado se traitent mutuellement avec courtoisie et diligence, bonne foi et justice, dans le respect des droits et libertés de chacune et chacun. Cela signifie que le harcèlement et tous les types de violence, de même que des négligences mettant en danger la santé ou la sécurité des personnes ne seront en aucun temps tolérés au sein de l'organisation.

Le respect de l'autre et la recherche de l'égalité entre les personnes et les groupes sont en tout temps de rigueur. La discrimination fondée sur le genre, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, le statut social, la religion ou le handicap est formellement interdite par l'organisation. Le CSI Corcovado agit sans discrimination dans son recrutement d'employé.es, de membres, de stagiaires et de bénévoles, ainsi que dans le traitement accordé à ces personnes. Les personnes mobilisées par l'organisation s'engagent à lutter contre toute forme de discrimination dans leurs actions au Canada ou à l'étranger.

## CODE DE CONDUITE

- Je traite chacune et chacun de façon équitable, tout en tenant compte de ses différences et en faisant preuve d'ouverture d'esprit;
- Je protège la santé, la sécurité, l'intégrité et la dignité de toutes les personnes mobilisées par l'organisation;



- **Lors d'un séjour à l'étranger**, je respecte les règles de sécurité mises en place par le CSI Corcovado et les partenaires afin d'assurer ma propre sécurité, mais aussi celle des autres;
- **Lors d'un séjour à l'étranger**, je respecte les lieux d'hébergement et l'intimité des familles d'accueil;
- **Lors du recrutement** de personnes employées, membres, stagiaires, bénévoles ou coopérant.es, je m'assure de l'égalité des chances en appliquant des mesures d'équité;
- **Dans le milieu de travail**, je favorise la collaboration, la confiance et le respect mutuel;
- **Dans mes communications**, je respecte l'intimité et la dignité des personnes et des groupes en évitant les publications misérabilistes, en mettant de l'avant les principes de coopération internationale et de partenariat et en obtenant le consentement éclairé des personnes avant de capter et de diffuser leur image;
- **Dans mes communications**, j'explique le contexte d'une photo ou vidéo mise en ligne, en explicitant les noms et les lieux, afin d'axer mes propos sur les enjeux des inégalités mondiales et d'éviter les généralisations ou la validation des stéréotypes.

#### g. Lutter contre la violence sous toutes ses formes

Le CSI Corcovado reconnaît l'importance de prévenir la violence sous toutes ses formes. Ceci inclus le harcèlement, les menaces, l'intimidation et les abus physiques, verbaux, psychologiques, économiques ainsi que l'exploitation et les abus de nature sexuelle. L'organisation considère que la violence à caractère sexuel inclut le harcèlement, le voyeurisme, les appels ou messages obscènes, l'exhibitionnisme, la pornographie, l'attouchement, l'agression sexuelle et tout acte s'apparentant à l'exploitation sexuelle.

Tous les types de comportements énoncés ci-haut sont considérés inacceptables et ne seront aucunement tolérés de la part de toute personne impliquée de près ou de loin avec le CSI Corcovado.

#### CODE DE CONDUITE

- J'ai lu et signé la *Politique pour prévenir la violence sous toutes ses formes* ainsi que ses annexes;
- Je fais attention pour ne pas propager par des blagues et des commentaires déplacés les mythes et stéréotypes qui minimisent la gravité des comportements fautifs à caractère sexuel (ex : Elle était habillée trop sexy; c'est la culture ici, les hommes sont tous comme ça; etc.)
- **Lors d'un séjour à l'étranger et au Canada**, je ne produis ni ne consomme de produits du travail du sexe ou lié à l'exploitation sexuelle des personnes;
- Je dénonce toute situation de harcèlement (sexuel, psychologique, verbal ou autre), de discrimination ou d'exploitation en refusant d'être un témoin silencieux, de manière respectueuse.
- Je reçois toute plainte ou dénonciation d'actes de violence à caractère sexuel ou autre et je m'assure que le CSI Corcovado les traite avec diligence;

#### h. Encadrer les relations intimes à l'international

En accord avec ses principes de sain partenariat, de lutte aux relations de pouvoir et à la recherche d'une plus grande égalité, le CSI Corcovado croit que les relations intimes doivent être encadrées. Pour ce faire, toute relation sexuelle des personnes mobilisées par le CSI Corcovado à l'étranger, avec des

personnes issues des communautés locales, doit être évitée. Les relations de partenariat, même si elles sont créées selon les principes mentionnés au point 6, ont cours au sein d'une dynamique de pouvoir fondamentalement inégale : le CSI Corcovado représente toujours l'appui financier, et le partenaire, celui qui le reçoit. Le CSI Corcovado tient donc à limiter les impacts sur la relation de l'organisation avec les partenaires, les bénéficiaires directs ou les familles d'accueil.

## CODE DE CONDUITE

- **Avant la signature du contrat de travail ou de l'entente de participation à un projet**, je déclare au CSI Corcovado toute relation amoureuse antérieure avec une personne membre du groupe (dans le cas des stages en groupe), avec du personnel des organisations partenaires ou des bénéficiaires directs des partenaires;
- **Lors d'un séjour à l'étranger**, je m'abstiens de toute relation amoureuse et/ou sexuelle avec des membres du personnel des organisations partenaires, de la communauté d'accueil, des bénéficiaires des projets des partenaires ou avec toute personne de moins de 18 ans.

### i. Faire preuve d'humilité

Nous croyons que l'humilité est une condition essentielle en vue de l'atteinte d'une plus grande égalité et de lutter contre les injustices. Les personnes mobilisées par le CSI Corcovado acceptent d'être en position d'apprentissage, reconnaissent les expertises particulières des partenaires et s'engagent à agir dans le respect de leurs compétences respectives.

## CODE DE CONDUITE

- Je démontre de la résilience, c'est-à-dire la capacité de surmonter des épreuves, en misant sur la patience et le dévouement;
- J'effectue un travail actif sur moi-même pour évaluer mes propres préjugés et remettre en question mes pratiques pour mieux lutter contre les discriminations;
- **Lors d'un séjour à l'étranger et au Canada**, je me place dans une posture d'apprentissage et de dialogue, plutôt que d'imposer des comportements ou des attitudes;
- **Entre collègues et avec les partenaires**, je m'assure de maintenir un climat de confiance en reconnaissant les champs de compétences, l'expertise et l'autonomie de chacun et chacune.

### j. Agir en tenant compte de la viabilité des actions

Les projets du CSI Corcovado s'inscrivent dans une volonté de transformation des rapports de pouvoir, essentielle à un développement durable sur les plans social, économique et écologique. Le CSI Corcovado reconnaît l'urgence environnementale, les conséquences désastreuses de l'inaction et l'exigence d'une mobilisation individuelle et collective en vue de réduire l'impact environnemental de ses actions et d'en maximiser les bénéfices environnementaux pour les générations actuelles et à venir.

## CODE DE CONDUITE

- Dans une vision à long terme, je favorise le partage de connaissances et le renforcement mutuel des compétences des personnes et des groupes participant aux actions de l'organisation;
- Je m'assure que le CSI Corcovado s'implique dans des projets favorisant la durabilité sociale, économique et environnementale;
- Je collabore aux efforts de l'organisation à documenter l'impact environnemental de ses actions;
- Je contribue, dans la mesure des réalités et des capacités du CSI Corcovado et des partenaires, à réduire les émissions de gaz à effets de serre de l'organisation et à minimiser l'impact environnemental de ses actions

## 9. Application du Code

### Engagement de l'organisation à préconiser une approche préventive

Le CSI Corcovado croit que la prévention et la sensibilisation constituent des vecteurs de changement importants et un levier incontournable afin d'assurer le respect des règles d'éthique et le code de conduite de l'organisation.

Dans l'optique de faire connaître ces règles d'éthique et de code de conduite, le CSI Corcovado organise et offre des activités de sensibilisation, de prévention ainsi que des formations/orientations aux membres du personnel, aux stagiaires, aux coopérant.es, et aux membres du conseil d'administration.

Ces activités sont adaptées aux différents publics, et ce, en tenant compte de leur rôle dans l'organisation.

### Moyens possibles de satisfaire à cet engagement :

- Intégrer de l'information sur les règles d'éthique, le code de conduite et les procédures d'application à l'embauche (employé.es), lors de la signature du contrat (stagiaires, coopérant.es) ou lors de la prise de fonction des membres du conseil d'administration;
- Offrir une formation spécifique sur l'éthique et la conduite aux stagiaires et aux coopérant.es en utilisant des stratégies d'apprentissage efficaces;
- Partager des publications et des capsules d'information sur le sujet de l'éthique aux membres du personnel, aux stagiaires, aux coopérants.es et aux membres du CA;
- Organiser annuellement un moment de discussion axé sur la sensibilisation aux règles d'éthique et sur le code de conduite lors d'une rencontre d'équipe ainsi que lors de la première rencontre du conseil d'administration à la suite de l'assemblée générale;
- Développer des collaborations avec des ressources spécialisées en vue de maintenir une mobilisation et un positionnement d'avant-garde autour des enjeux d'éthique et de conduite;

- Actualiser périodiquement les règles d'éthique et le code de conduite afin d'intégrer les leçons tirées de l'expérience et les apprentissages de parcours.

### Sanctions

Selon sa gravité, un manquement ou une violation des principes et des règles énoncés dans ce document est passible d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement ou à l'expulsion.

### Responsabilité de chacun-e quant à l'application du Code

Chaque personne mobilisée par l'organisation doit respecter les règles d'éthique et le code de conduite et informer l'organisation si un manquement survient ou si des éléments probants permettent de croire qu'un manquement pourrait survenir. Les dénonciations et les plaintes peuvent être déposées auprès de l'une des personnes désignées par l'organisation (coordonnatrice ou chargé(e) de projet au Sud) ou à l'adresse courriel [csi@csicorcovado.org](mailto:csi@csicorcovado.org). Le mandat des personnes désignées s'effectue sous le sceau de la confidentialité.

Chaque personne employée est responsable de l'application du code de conduite au sein de son secteur et doit s'assurer que chacune des personnes sous sa responsabilité (stagiaire, coopérant-e, bénévole, etc.) a pris connaissance de son contenu, a compris et signé le code.

L'organisation s'engage à tenir un registre des cas de plaintes ou de dénonciations ainsi que des mesures prises à leur égard. Le conseil d'administration et les partenaires impliqués dans les activités liées sont tenus au courant dans le respect de la confidentialité.

### Responsabilité quant à l'interprétation du Code

Le comité des ressources humaines assume la responsabilité d'interpréter le présent code. Les responsables de l'interprétation du code peuvent avoir recours à toute ressource externe jugée pertinente dans l'accomplissement de cette responsabilité.

### Confidentialité

Toute dénonciation et toute plainte sera traitée avec diligence et en toute discrétion. L'identité des personnes plaignantes, requérantes, lanceuses d'alerte et informatrices sera gardée confidentielle, sauf si la loi ou le tribunal exige de les dévoiler.

Aucune mesure ne sera prise à l'endroit des personnes qui, de bonne foi, se prévalent du mécanisme de dénonciation et de plainte même si la conclusion de l'enquête révèle que la plainte est sans fondement.

## 10. Procédure en cas de plainte, dénonciation ou si vous avez des questions

- I. Si le comportement jugé fautif est mineur, référez-vous au **Processus de gestion des malaises et des conflits** et clarifiez la situation avec une personne de l'équipe de coordination.
- II. Si le comportement est jugé plus sérieux ou s'il se produit fréquemment, remplir le **Formulaire de déclaration de plainte** (disponible dans le cartable de procédures du CSI Corcovado) ou

faire une plainte verbale ou écrite auprès de l'une des personnes désignées par l'organisation, auprès de la personne responsable du stage ou via l'adresse courriel [csi@csicorcovado.org](mailto:csi@csicorcovado.org)

- III. La dénonciation ou la plainte doit contenir l'information suivante (voir **Formulaire de déclaration de plainte**) :
- L'identité de l'auteur ou des auteurs de la violation;
  - La description de la violation;
  - La date ou la période du manquement;
  - Une copie de tout document qui soutient la dénonciation ou la plainte.
- IV. Toute situation survenant au Sud qui pourrait être interprétée comme étant du harcèlement doit être signalée au chargé de projet ainsi qu'à une personne désignée pour recevoir et traiter les plaintes.
- V. Si une dénonciation ou une plainte est jugée recevable, la ou les personnes visées sont avisées de l'existence de cette dernière, du contenu des allégations et de la tenue d'une enquête (voir **Outil EISF - Comment réaliser une enquête interne**).
- VI. Dans les dix (10) jours ouvrables suite au dépôt de la dénonciation ou de la plainte ou dans les dix (10) jours ouvrables suite à la connaissance de tous les faits pertinents, les personnes désignées par l'organisation déposent un rapport de leurs constatations incluant, s'il y a lieu, des recommandations de mesures appropriées selon la gravité du manquement. Le rapport est déposé au comité exécutif si les personnes visées sont des membres du conseil d'administration, au comité de gestion des ressources humaines s'il s'agit de personnes à l'emploi ou si la dénonciation ou la plainte vise un-e coopérant-e. La personne concernée est avisée des mesures qui seront prises à son égard.
- VII. Si la dénonciation vise l'une des personnes désignées, cette dernière doit se retirer du processus d'enquête qui est alors conduit par les autres personnes désignées. Les personnes désignées peuvent mandater des tiers pour recueillir l'information, consulter tout document pertinent à l'enquête et rencontrer toute personne concernée ou impliquée.
- VIII. Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, la personne ciblée par la dénonciation ou la plainte pourrait être relevée de ses fonctions pour la durée du processus d'enquête et jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur les mesures à prendre.
- IX. Le dépôt d'une dénonciation ou d'une plainte en vertu du présent code n'empêche aucunement l'exercice des autres recours prévus à la loi.

## 11. Déclaration

Je, soussigné.e, \_\_\_\_\_ atteste que j'ai lu les règles d'éthique et le code de conduite du CSI Corcovado, que j'en comprends les dispositions et que je m'engage à les respecter.

Je suis conscient.e qu'un manquement pourra entraîner des sanctions et qu'un manquement grave pourrait résulter en mon congédiement ou en mon expulsion immédiate.

En foi de quoi, j'ai signé ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## 12. Processus d'actualisation

Les règles d'éthique et le code de conduite doivent être actualisés à tous les (4) quatre ans pour nommer les personnes désignées et, au besoin, apporter des modifications à son contenu. Le processus d'actualisation doit tenir compte des leçons tirées de l'expérience ainsi que des apprentissages effectués en matière d'éthique et de conduite.

Le conseil d'administration est responsable de piloter le processus d'actualisation des règles d'éthique et du code de conduite.

## Annexe 1 - Mandat des personnes désignées par l'organisation

Le CSI Corcovado:

- S'assure que les personnes désignées soient dûment formées et ont à leur disposition les outils nécessaires au traitement et au suivi des dénonciations et des plaintes;
- Libère du temps de travail afin que les personnes désignées puissent réaliser les fonctions qui leur sont attribuées, s'il s'agit d'employé.es;
- Effectue une rotation entre les personnes désignées par l'organisation à tous les deux ans ou à la suite du départ de l'une de ces personnes.

Ces personnes responsables doivent principalement :

- S'assurer que l'organisation met en place les moyens et les stratégies de prévention;
- Intervenir de façon informelle afin de tenter de régler des situations à risque;
- Recevoir les dénonciations et les plaintes;
- Procéder aux enquêtes liées aux dénonciations et aux plaintes;
- Recommander la nature des actions à prendre à la suite d'une dénonciation ou d'une plainte.